



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 29 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 29 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RAMBERVILLERS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MICHEL, Maire.

Les membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice, suivant les prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, 2ème Partie, titre II, chapitre I, Organisation de la Commune. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Loïc DEMANGEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

PRESENTS : M. MICHEL, M. LENOIR, M. MARQUIS, Mme FERRY, Mme HOUILLON, Mme SOURDOT, M. DEMANGEON, M. CAYE, Mme LEBLOND, Mme MOUGEOT, M. GUIBERTEAU, M. BOSSERR, M. BOULAY, M. NYSSSEN, M. SIBILLE, M. PARUS, Mme DAVID, M. AUBEL, Mme RATTAIRE, M. DUMET, Mme HALL, Mme MARCHAL

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CREUSILLET, Mme MUNSCH

ETAIENT ABSENTS : M. THOMAS, M. BARON, Mme VEIL, M. OPALINSKI, M. LAURENT,

Monsieur le Maire remercie Madame Martine GIMMILLARO, conseillère départementale pour sa présence.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

La séance débute par la première question de l'ordre du jour lorsque Monsieur le Maire est interrompu par un appel téléphonique très important. Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'un accident mortel avait eu lieu à SAINT PIERREMONT. Après quelques instants de silence, Monsieur le Maire annonce que deux personnes sont décédées dans cet accident, et que malheureusement Madame Michèle VEIL, conseillère municipale, fait partie des victimes. Monsieur le Maire a levé la séance immédiatement suite à cette triste nouvelle.

La séance est suspendue à 19 h 10

Le Secrétaire de Séance,

Loïc DEMANGEON



Le Maire,

Jean-Pierre MICHEL

